



Stratégies pour un Développement Durable du Système Semencier Au Congo République



Seed Systems Group, Nairobi, Info@seedssystemsgroup.org,

Tel.: +254 20 525 8042, www.seedssystemsgroup.org



La République du Congo-Le Pays en chiffres

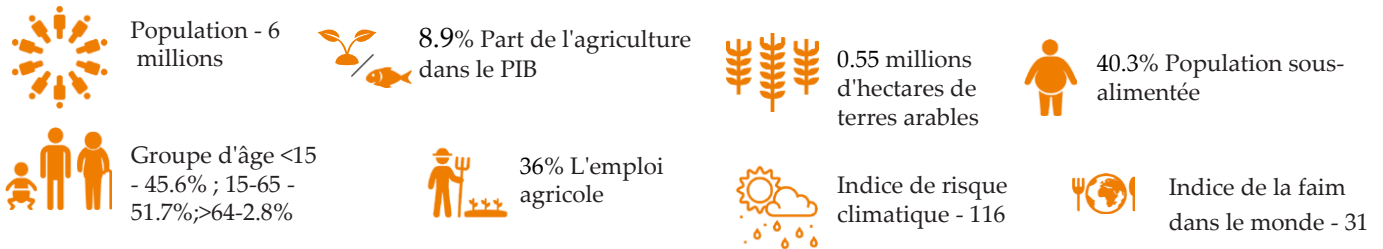


Figure 1 : République du Congo en chiffres

Profil nutritionnel

- Malgré de bonnes performances comparé à d'autres pays en voie de développement, le Congo souffre toujours du poids de la malnutrition pour sa population âgée de moins de cinq ans
- La pauvreté et la malnutrition persistent toujours en République du Congo, malgré une croissance économique notée ces dernières années. Une modeste production alimentaire ne peut malheureusement couvrir que 30% des besoins alimentaires du pays
- Une trop forte dépendance sur la culture du manioc reste une des causes de la malnutrition. Une bonne diversification avec des cultures telles que le riz, le maïs, les légumineuses et les cultures légumières seraient les bienvenues pour une alimentation plus équilibrée

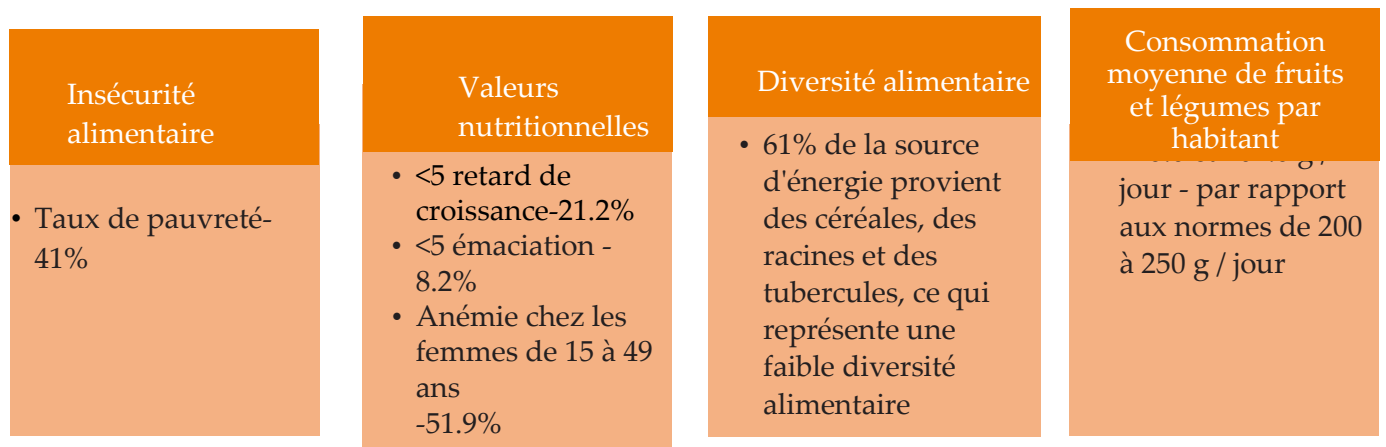


Figure 2 : Profil nutritionnel - République du Congo



Les Cultures Principales

Les principales cultures de la République du Congo sont le manioc, la canne à sucre, les plantains et les bananes (Figure 3). Le manioc est la principale culture vivrière du pays, sauf dans la région sud, où les bananes et les plantains sont plus répandus.

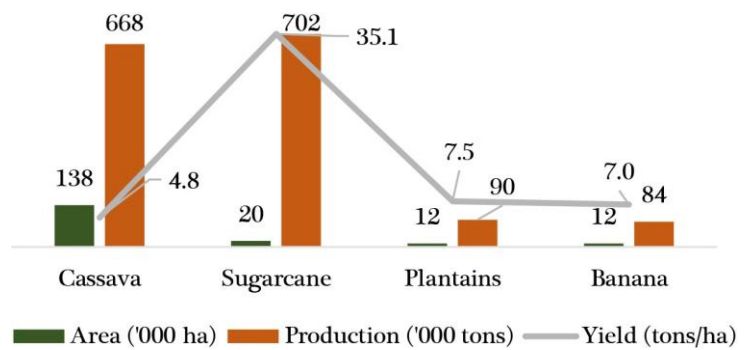


Figure 3 : Profil culturel (2017) - République du Congo

Les variétés amères de manioc sont préférées par les producteurs car elles peuvent être stockées plus longtemps dans les champs et ont une maturation tardive. Les rendements de manioc sont affectés par l'incidence du virus de la mosaïque du manioc. La production de soja augmente aussi en raison de l'élevage de poulets.

Les principales cultures de rente sont la canne à sucre, le tabac, le palmier à huile (région des savanes), le cacao et le café. Il n'y a pas de secteur semencier formel au Congo ; le pays dépend fortement des importations de la RD Congo et du Cameroun. Les rendements des principales cultures stagnent depuis 2008 (Figure 4)

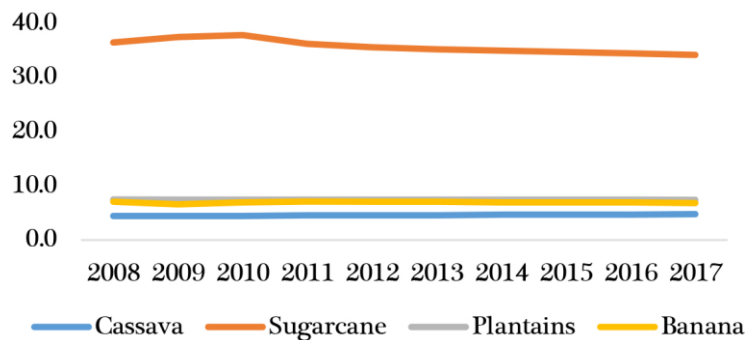


Figure 4 : Évolution des rendements (tonnes/ha) - République du Congo

Le programme manioc mis en œuvre dans le pays a permis d'améliorer la production de manioc (4 629 222 tonnes de racines tubéreuses fraîches en 2016). Dans le cadre de ce programme, les résultats suivants ont été obtenus : (i) 916,5 hectares de boisés établis auprès des ménages, (ii) 12 665 117 boutures de manioc saines distribuées aux producteurs pour renforcer le réseau de distribution, (iii) 7 500 vitro plants d'écotypes locaux aseptisés produits en collaboration avec l'Institut national de recherche agronomique (IRA). La production de maïs pour soutenir la chaîne de production d'aliments pour le bétail a atteint environ 20 700 tonnes en 2016.

Dans le cadre du nouveau Plan national de développement (PND) 2018-2022, le Congo met l'accent sur le développement des secteurs agricole, pastoral, forestier et halieutique à travers, entre autres, la promotion de l'esprit d'entreprise chez les jeunes (représentant 47,7% de la population). Les statistiques sur la superficie, le rendement et la production agricole pour la campagne 2017-2018 pour les producteurs individuels du projet PDAC sont présentées dans le tableau suivant.



Tableau 1 : Statistiques agricoles du projet PDACP, 2017-18

Agricultural products	Total area (ha)	Average area (ha)	Yield (kg / ha)	Production Total (kg)	Average production (kg)
Maize	2112	5,6	325,3	686 962	1831,9
Cassava	1822	1,8	1398	2 546 862	2475,1
Banana	439	2,1	2261	992 418	4913
Groundnut	466	1,7	1125,1	524 284	1935
Vegetables	464	1,2	5286,9	2 453 135	6 720,9

Tableau 2 : Cultures principales des différentes zones agro-écologiques du Congo

Ecological zones	Annual rainfall (mm)	Vegetative growth (days)	Main crops
1. Coastal Basin (Pointe Noire and Kouilou departments)	Bimodal 1000-1 200	233	cassava, banana, taro, corn, peanuts, vegetables, mango, citrus, African plum, avocado, cocoa
2. Mountain range Mayombe (Departments of Kouilou)	Bimodal 1200 - 1700	240	cassava, banana, yam, taro, corn, citrus, African plum, coffee, cocoa;
3. Forest Massif Chaillu (Departments of Niari and Lékoumou)	Bimodal 1200 - 1700	260	cassava, peanut, squash, plantain, banana dessert, bean, sugar cane, palm, coffee
4. Niari Valley (Departments of Niari and Bouenza)	Bimodal 900 - 1000	203-260	cassava, paddy, maize, beans, plantain, banana dessert, peanut, pumpkin, mango, African plum, citrus, sugar cane, palm, coffee tree;
5. Plateau Cataractes (Departments of Bouenza and Pool)	Bimodal 1200 - 1700	235	Production of vegetables and food (mainly cassava); Paddy
6. Department of Brazzaville (tray Cataractes and Bateke Plateau)	Bimodal 1200 - 1700	235	cassava, vegetable, beans, mango, litchi, mangosteen, citrus, avocado, safoutier;
7. Tray Batéké (Departments of Pool and Plateaux)	Bimodal 1600 - 1800	240 to 300	cassava, yam, plantain, potato, pumpkin, corn, onion, peanut, citrus, safoutier, avocado, kola, tobacco, coffee
8. Cuvette Congolaise (Departments of Cuvette)	Bimodal 1600 - 1800	300	cassava, yams, dessert banana, citrus, African plum, palm oil, coffee, cocoa;
9. Massif Northwest Forest (Departments of Sangha and Likouala)	Bimodal 1600 - 2 000	365	cassava, yams, dessert banana, citrus, palm oil, coffee, cocoa

NB: Vegetative growth on the favorable period of high vegetation for each agro-ecological zone

La sélection, le développement et la sortie variétale

L'Institut national de recherche agricole (IRA) est la principale agence de recherche agricole de la République du Congo. La plupart des activités de l'IRA sont axées sur l'amélioration génétique des cultures et la production de semences de pré-base. En outre, l'IRA propose des formations aux producteurs et aux agents de vulgarisation.



Le principal partenaire de l'IRA est le ministère de la recherche scientifique, et les autres partenaires comprennent la ferme de Tolona appartenant à des Espagnols. L'IRA collabore avec des organisations nationales, régionales et internationales telles qu'Agri Congo, CARBAP, CORAF/WECARD, IITA et AfricaRice, et se concentre sur les légumineuses, les arachides, les haricots, les céréales (maïs, riz) et le manioc.

Sur le plan institutionnel, les ressources de l'IRA sont :

- **La Direction générale** : située statutairement à Oyo, elle est provisoirement à Brazzaville dans les locaux de l'ancienne Centrale de Recherche Vétérinaire et Zootechnique partagés avec la Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technologique (DGRST), la Direction Générale de l'Innovation Technologique (DGIT) et la zone de recherche de Brazzaville de l'IRA.
- **La zone de recherche de Brazzaville** : elle étend ses activités dans la région du Pool et au sein de l'ancien Centre de recherche vétérinaire et zootechnique, de l'ancien Centre de recherche pour l'amélioration génétique des plantes (CERAG) et des stations de recherche de Kindamba d'Odziba et de Madibou.
- **Zone de recherche de Loudima** : Bénéficiant des infrastructures scientifiques de base de l'ancien Centre de recherche agricole de Loudima (SARC), elle opère dans les départements de Bouenza, Lékoumou et Niari. Elle dispose donc des stations Malela (siège de la région), du centre de conditionnement de Loudima et de la station Moulimba (Sibiti).
- **Zone de recherche d'Oyo** : elle couvre les départements des Plateaux, Cuvette et Cuvette-Ouest et a son siège à Oyo, dans les locaux de l'ancien CRRAFO. Elle dispose au sein de Lekana, de stations de recherche, Gamboma, Ewo, Mossaka et Abala.
- **Zone de recherche de Pointe-Noire** : elle étend ses activités dans le département du Kouilou (forêt littorale et Mayombe). Elle dispose du Centre de recherche agricole de Pointe-Noire et de la station de recherche de Saras.
- **Zones de recherche Ouesso et Impfondo** : destinées à fonctionner respectivement dans les départements de la Sangha et de la Likouala, elles ne sont pas encore opérationnelles (rapport d'activité de l'IRA 2014-2018).

L'IRA a un programme de légumineuses avec 64 variétés de soja dont IT 223, IT 235, Jupiter et TGX qui sont les quatre variétés préférées des producteurs. Quatre principales variétés d'arachides (JL24, Rouge de Loudima, Blanc de Loudima, 28-206 et 69-101, récemment reçues du Sénégal) ; les variétés de haricots mungo Vigna Radiata et Vigna angulais, les variétés de pois cajan de l'ICRISAT (25 kg de semences de variétés améliorées de haricots seront reçues du Cameroun cette année). Le principal défi à la production de manioc est le virus de la mosaïque africaine du manioc



(ACMV). Des croisements ont été faits entre les variétés de l'IITA et les variétés locales. Certaines variétés de l'IITA sont résistantes à l'ACMV. A Loudima (Bouenza), il existe des variétés améliorées (0162 ; 0325 ; 401) bien adaptées avec un bon rendement et une durée de culture de 14 à 15 mois (variétés tardives : bonne conservation au sol). Le sélectionneur de manioc basé à la station de recherche de Loudima a développé plusieurs nouvelles variétés résistantes dont la mise en circulation est prévue pour 2020.

Dans le cadre du programme céréalière de l'IRA, 10 tonnes de semences de maïs de deux variétés, Obatanpa (blanc) qui produit 2,5 tonnes/ha et Samarou (jaune) qui produit 4 tonnes/ha, ont été produites, et une sélection variétale participative sur 100 variétés d'AfricaRice a été récemment mise en place. Sept sociétés multinationales (Corteva Agriscience, East-West Seed, Limagrain, PopVriend Seeds, Sakata, Seed- Co et Technisem) vendent des semences en République du Congo, mais Technisem est la seule à proposer des activités de vulgarisation, et elle est également la seule société à disposer d'un site d'essai dans le pays. Aucune autre entreprise ne dispose de sites de reproduction dans le pays. L'implication du secteur privé dans le secteur rural est limitée et concerne principalement la vente de semences potagères.

Tableau 3 : Adoption des technologies par les producteurs, les OP et les MPME

Technologies	Individual producers		Organization of producers		MSMEs	
	Effective	%	Effective	%	Effective	%
For banana: use of the method of plants from fragments	34	1.9	9	5.5	3	10.34
Cassava: use of improved cuttings	269	15.1	22	13.4	4	13.79
For corn / peanut: use of improved seeds	189	10.6	28	17.1	4	13.79
Use of improved seeds	0	0	0	0	0	0
Using bio fertilizer and bio pesticides	217	12.2	48	29.3	4	13.8
Installation of irrigation system (pump, water tower, distribution pipes)	93	5.2	8	4.9	2	6.9

Le personnel scientifique et technique de l'IRA est composé comme suit Tableau 4 :

Tableau 4 : Statistiques du personnel scientifique de l'IRA (catégorie et genre)

No.	Grade	Sex		Total workforce
		M	F	
1	Research Master CAM	1	0	1
2	Researcher CAM	2	0	2
3	Researcher	5	1	6
4	Research Associate	10	3	13
5	Engineer	3	3	6
6	Senior Technical Assistant	4	2	6
7	Technical assistant	6	4	10
8	Research assistant agent	20	4	24
9	Total workforce	50	17	68



Plan d'Actions

- Des variétés de manioc, des hybrides de maïs, de haricot, de niébé, de soja et de légumes seront introduites et les variétés les plus performantes seront mises sur le marché pour la production commerciale.
 - ° *Le manioc* : des variétés résistantes au virus de la mosaïque du manioc africain (ACMV) de l'IITA, de la Tanzanie, de l'Ouganda et du Kenya seront obtenues et testées
 - ° *Le maïs* : les hybrides de maïs jaune et blanc seront fournis par des entreprises privées, l'IITA et le CIMMYT
 - ° *Niébé* : les variétés seront fournies par l'IITA, le Nigeria et le Burkina Faso
 - ° *Les haricots* : les variétés proviendront de l'Ouganda et des réseaux de sélection PABRA et Harvest Plus
 - ° *Les légumes* - oignons, tomates, piments - seront introduits en collaboration avec des compagnies internationales spécialisées en horticulture, telles que East West, Advanta, Technisem, Sakata et le World Vegetable Center. Ces introductions d'hybrides seront validés avec l'aide de l'IRA et des entreprises semencières en vue de leur commercialisation.
- Renforcer l'IRA et le CNSA car ils sont en première ligne de tout le programme de sélection et de multiplication des semences et manquent à peu près de tout pour remplir leurs fonctions (besoins de base tels que l'eau, des véhicules, des équipements de base, etc.) Les entreprises privées et les distributeurs de semences ne pourront pas être efficaces sans un IRA et un CNSA opérationnels
- Former plus de sélectionneurs pour toutes les cultures, et en particulier l'horticulture, en accordant des bourses à six étudiants en cycle de maîtrise et à un étudiant en cycle doctorat (horticulture)
- Renforcer la capacité de recherche et développement de quatre entreprises semencières pour la production de semences hybrides et pour les essais de validation

Systèmes de semenciers

Les semences de pré-base de céréales telles que le riz et le maïs sont produites uniquement par l'Institut national de recherche agricole (IRA), puis multipliées par le Centre national des semences améliorées (CNSA). L'une des principales priorités de l'institut national de recherche agricole est d'augmenter la production locale de maïs afin de réduire la dépendance eu égard aux importations, surtout utilisées pour l'aviculture. La sélection et la production ainsi que la commercialisation des semences sont également à un stade embryonnaire. Il n'y a pratiquement pas de sociétés semencières privées opérant dans la production de semences. Depuis le retrait de



l'État avec la dissolution de l'OCC et de l'OCV, aucune entreprise privée ne s'est développée. Une ONG impliquée dans la production et la fourniture de semences, GECOBIDE, est située dans le département de Bouenza à Loutété. Le GECOBIDE occupe une superficie de 6,4 ha et dispose d'un entrepôt de 24m² équipé pour maintenir la viabilité des semences. Un congélateur de 500 litres fait office de chambre froide. En utilisant ses propres ressources, elle effectue des tests de caractérisation, d'adaptabilité et de comparatifs. En ce qui concerne le financement de certains projets et la participation à d'autres programmes, le GECOBIDE pourrait bénéficier de ressources supplémentaires.

Neuf membres, parmi les meilleurs chercheurs, supervisent des étudiants dans des études de troisième cycle-préparation pour la maîtrise ou le doctorat. Les étudiants de l'Université Marien Ngouabi mènent des recherches sur le soja, le pois cajan, le haricot, le maïs, l'arachide et le niébé. Le GECOBIDE a du matériel provenant de l'ICRISAT, de l'IITA, du Cameroun, du Sénégal, du Burkina Faso, de la RDC, de la FAO Congo, du CNSA et de l'IRA. Le GECOBIDE dispose de deux sites à Loutété, et à Kimbimbi. Le Kimbimbi est le site pour la multiplication des semences. Le GECOBIDE s'occupe principalement de la production et de la multiplication des semences de soja, pois cajan, haricot, maïs, arachide et niébé, et produit également le PIF pour la banane et le plantain. La quantité moyenne vendue par an pour le maïs est de cinq tonnes et la capacité de l'entrepôt est de six tonnes.

Pour l'essentiel, il faut rappeler qu'au Congo, les fermes agro-alimentaires fonctionnent dans un environnement qui ne dispose pas d'un circuit de semences capable de mettre à la disposition de la majorité des producteurs des semences de bonne qualité. Il n'existe pas aujourd'hui sur le marché congolais, des sociétés ou des particuliers opérant dans la production et la distribution de semences améliorées pour les cultures vivrières. Le sous-secteur des semences est aussi freiné par l'absence d'une loi sur les semences qui organise et fixe les règles du jeu ; d'où l'absence d'une politique de production de semences certifiées dans le pays.

Des distributeurs de semences maraîchères sont présents dans tout le pays et représentent principalement le CONGOSEM, créé en 2011. Ces distributeurs vendent aussi des semences au niveau sous-régional. L'entreprise est spécialisée dans l'importation et la distribution de semences maraîchères et d'autres produits agricoles adaptés aux climats tropicaux. Le CONGOSEM est en partenariat avec Technisem et Takii, entre autres. AgriResources, dont le siège est à Monaco, dispose de 25 000 ha de terres et a réalisé un essai avec le "seca 90" sur 2000 ha. Le centre du pays a l'intention de produire du riz, de l'oignon et du piment fort. Plusieurs exploitations agricoles de grande envergure ont été créées et se concentrent sur la production de riz et de maïs, en utilisant des semences importées. Les semences de maïs hybride sont importées du Vietnam et vendues par des distributeurs agricoles à Brazzaville et à Pointe Noire, au prix de 10 USD/kg. À l'heure actuelle, il n'existe pas de production privée de semences dans le pays.



La zone de recherche de l'IRA à Loudima a une superficie de 1500 ha. Pour la campagne 2018-2019, le centre a utilisé 4.625 hectares pour la production de semences améliorées dont 2 ha pour les semences de base (haricot et soja) et 2 ha pour la multiplication des semences d'arachide, de soja, de pois cajan et de maïs. Le riz occupait 6250m². L'IRA dispose d'une chambre froide d'une capacité de 4 tonnes et d'une chambre froide, d'une capacité de 15 tonnes. A Brazzaville, il existe une vitro-thèque contenant la collection in vitro des variétés de manioc, d'igname et aussi une collection de pommes de terre. À Loudima (Bouenza), il existe des variétés améliorées (0162 ; 0325 ; 401) bien adaptées avec de bonnes performances et qui durent 14 - 15 mois (variétés tardives : bonne conservation au champ).

Niveau d'adoption des semences améliorées par culture

En ce qui concerne le manioc, plusieurs clones ont été introduits en 2014 dans les départements des Plateaux/ Cuvette/ Cuvette Ouest dans le cadre du PADEF (Mabiala Nguyi, I93/ 0029 et I97/ 0162). L'introduction de variétés résistantes a fortement réduit l'incidence de la mosaïque et a permis d'augmenter les rendements. Après deux ans d'introduction de nouvelles variétés, les membres du GIEC et les ménages des villages environnants disposent de ces variétés. Dans les sites où ces variétés ont atteint plus de 3 cycles de culture, on note que la variété I93 / 0029 qui a une grande dormance à l'émergence, est la plus productive et très appréciée dans la Cuvette-Ouest alors qu'elle est moins appréciée dans la Bouenza à cause de sa précocité (les producteurs préfèrent les variétés tardives pour une longue conservation au sol).

Situation actuelle de la sélection variétale récente ou en cours, par espèce : actuellement, au niveau de l'IRA, la sélection variétale n'est pratiquement plus effectuée, les chercheurs seniors qui étaient responsables de la sélection dans les différentes cultures sont tous à la retraite, et depuis les années 1990, il n'y a pratiquement plus de recrutement au niveau des structures de l'Etat. En 2016, il y a eu une reprise de l'activité par la création de quelques variétés à partir de croisements faits sur le manioc à Loudima, thème d'une thèse de doctorat d'un chercheur junior.

Situation des institutions de recherche semencières à vocation publique : les travaux de recherche agricole n'ont véritablement commencé qu'en 1935 avec la création de la station de Loudima par les services agricoles territoriaux. Le Système National de Recherche Agricole (SNRA) congolais comprend une douzaine d'institutions (CRAL, CERAG, CRVZ, CRCRT, GERDIB, CRRAFO, CRFL, CRFO, CRDPI, CRHM) qui sont généralement inefficaces pour plusieurs raisons : moyens de travail insuffisants (infrastructures, équipements scientifiques et autres), manque de budget de fonctionnement et équipement dérisoires. Dans le passé, le SNRA congolais a obtenu des résultats intéressants, notamment sur le manioc, le maïs, le riz, l'arachide et le soja.



Collaborations récentes ou en cours avec le secteur privé et les organisations de producteurs agricoles pour l'approvisionnement en semences : Il convient de noter qu'en raison de l'absence d'un cadre institutionnel structuré pour les besoins du sous-secteur des semences, les producteurs agricoles utilisent près de 81 % des semences auto-produites. Pour cette raison, les projets de développement mis en place distribuent le plus souvent les semences aux producteurs plutôt que de les vendre. L'achat de semences par les producteurs ne représente que de 13,7 %. Cela indique que le marché des semences avec le secteur privé et les organisations de producteurs dans l'approvisionnement en semences est encore à ses débuts au Congo. La revitalisation du marché national des semences devrait constituer un levier solide pour l'amélioration de la production agricole.

Activités récentes et en cours pour augmenter le capital semencier du pays : les activités de recherche agricole se concentrent sur les programmes de sélection et d'amélioration génétique des cultures vivrières au niveau de l'ARI : cultures de racines et tubercules (manioc, ignames), légumineuses (arachides, haricots et soja) et céréales (riz, maïs). Le NSAT, une ferme agro-pastorale, par exemple, produit du maïs sur de très vastes superficies pour répondre aux besoins de l'entreprise et des éleveurs pour l'alimentation du bétail. Il faut rappeler qu'au Congo, les fermes agro-alimentaires fonctionnent dans un environnement qui ne dispose pas d'un circuit de semences capable de fournir aux producteurs des semences de bonne qualité.

Avec la validation de la Politique Nationale Semencière (PSN) de la République du Congo et de son Plan d'Action, la vision du Gouvernement est adéquatement reflétée dans les activités quotidiennes menées au sein du secteur semencier. En outre, le gouvernement prévoit, conformément à la stratégie régionale de promotion du secteur semencier, inscrite dans la réglementation régionale sur les semences de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), de faire bénéficier les producteurs agricoles de la mise en œuvre effective de cette stratégie régionale. En effet, le règlement régional de la CEMAC sur les semences, qui est la loi nationale de chacun des États membres :

- (i) - définit clairement les rôles et les responsabilités de chaque acteur de la chaîne de valeur des semences (CdVS) en professionnalisant le secteur des semences ;
- (ii) - facilite le commerce régional des semences, les procédures, règles et principes étant convenus au niveau régional (principe d'harmonisation) ;
- (iii) - donne aux producteurs un plus grand choix de semences de variétés végétales améliorées, qui ont plus facilement accès aux variétés végétales inscrites dans les catalogues nationaux des États membres de la Communauté (principe de reconnaissance mutuelle et d'équivalence) ;
- (iv) - crée un environnement propice aux investissements du secteur privé dans l'industrie des semences, l'environnement juridique et économique étant organisé, et
- (v) renforce le partenariat des secteurs public et privé.



Cette politique nationale en matière de semences ainsi que son plan d'action ont été formulés pour faciliter l'accès à tous ces avantages. La mise en œuvre de ce plan d'action devrait contribuer à la réalisation des objectifs du gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre du PND 2018-2022, à savoir : faire de l'agriculture un des principaux piliers de la diversification, de la croissance, de la compétitivité et de la création d'emplois durables, en mettant particulièrement l'accent sur la responsabilisation des acteurs privés, pour une prise en charge progressive des fonctions de production et de commercialisation des semences.

Plan d'Actions

- Fournir des subventions pour le démarrage de quatre compagnies semencières locales
 - ° Augmenter la capacité de production de semences de qualité - viser à augmenter la production de semences de qualité des variétés/hybrides existantes et des nouvelles variétés introduites de 35 % de la production actuelle. Pour le Niébé, les variétés seront fournies par l'IITA, le Nigeria et le Burkina Faso
 - ° Production de semences hybrides et développement des capacités
 - ° Élargir le réseau de distribution de semences - étendre leur portée aux producteurs
 - ° Renforcer les compétences en matière d'entrepreneuriat de 48 personnes par des cours de formation professionnelle sur une période de 5 ans.
 - ° Sélectionner 4 à 5 variétés de manioc améliorées dans le cadre du programme de sélection de l'IRA pour une multiplication et une vente rapide par les principaux producteurs de manioc
- Renforcer la capacité des entreprises privées en matière de production/traitement de semences par le développement des infrastructures
- Mettre en place un personnel des agents de vulgarisation dans les entreprises privées pour informer les producteurs par rapport aux meilleures variétés et pratiques agronomiques
- Renforcer les infrastructures de traitement des semences : installation d'une capacité supplémentaire de 2 tonnes par jour dans les locaux du secteur privé
- Développement de distributeurs de produits agricoles
 - ° Fournir une subvention à 300 distributeurs d'intrants agricoles en République du Congo pour ouvrir de nouveaux points de vente, rénover, se procurer du stock et construire des unités de stockage



- ° Renforcement des capacités des distributeurs d'intrants agricoles sur les aspects liés au stockage, au contrôle de la qualité, aux normes de sécurité, et la gestion des micro-entreprises grâce à des cours en comptabilité, la gestion de la trésorerie, la gestion des stocks, les normes de qualité, les relations avec les clients et la conformité. L'ensemble des 300 distributeurs d'intrants agricoles seront formés à ces modules sur une période de 5 ans
- ° Renforcement du réseau de distributeurs d'intrants agricoles et création d'associations connexes
- Vulgarisation
 - ° Permettre une plus large adoption des variétés améliorées grâce à des subventions aux ONG pour des démonstrations, des petits sachets, etc.
 - ° Promotion et introduction d'infrastructures basées sur les TIC par le biais de divers acteurs afin d'accélérer l'adoption de semences de qualité.
 - ° Des formations professionnelles seront dispensées à plus de 50 professionnels en formation continue sur une période de 5 ans. Des formations seront dispensées sur les aspects liés aux démonstrations agricoles, à la formation des producteurs par le déploiement d'outils TIC.
- Politique semencière et plaidoyer
 - ° Poursuivre le dialogue avec les acteurs du secteur public pour les sensibiliser quant à la mise en œuvre des lois nationales sur les semences et aux méthodes de sensibilisation des acteurs, à l'affinement des normes et des réglementations relatives aux semences, à la surveillance de la livraison des semences par les acteurs nationaux et internationaux et à l'harmonisation de la politique régionale
 - ° Des formations professionnelles seront dispensées à plus de 40 inspecteur sur les aspects de l'évaluation de la qualité des semences et de la certification des semences.



Budget

Tableau 5 : Budget de la République du Congo

Composantes	Montant (millions USD)					
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Composante 1: Selection et Amélioration variétale						
Essais variétaux NARS	0,25	0,20	0,13	0,00	0,00	0,58
Production de semences de première génération	0,03	0,08	0,00	0,00	0,00	0,08
Bourses de maîtrise	0,07	0,07	0,07	0,00	0,00	0,21
Bourses de doctorat	0,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,15
Composante 2: Développement des entreprises de semences						
Subventions pour les start-ups semencières	0,15	0,15	0,15	0,15	0,00	0,60
Soutien à la multiplication des cultures	0,20	0,20	0,00	0,00	0,00	0,40
Formation sur la production de semences	0,13	0,38	0,13	0,00	0,00	0,70
Formations professionnelles	0,05	0,05	0,00	0,00	0,00	0,09
Composante 3 : Distributeurs d’Intrants agricoles						
Subventions aux distributeurs d’intrants agricoles	0,15	0,15	0,15	0,00	0,00	0,45
Développement des capacités (tenue de livres, vulgarisation, gestion des stocks, etc.)	0,01	0,01	0,00	0,00	0,00	0,02
Composante 4: Vulgarisation						
Subventions aux ONG pour des démos, des petits sachets de semences, etc.	0,18	0,18	0,00	0,00	0,00	0,35
TIC, infrastructure et soutien à la formation	0,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,38
Formations professionnelles	0,02	0,02	0,00	0,00	0,00	0,03
Composante 5: Politique semencière et						
Politique semencière et plaidoyer (réunions des bénéficiaires et des parties prenantes)	0,05	0,05	0,00	0,00	0,00	0,10
Formations professionnelles	0,02	0,02	0,00	0,00	0,00	0,03
Total	1,83	1,53	0,71	0,15	0,00	4,22